

*free*

Mairie de Saint Nazaire les Eymes REÇU LE					
RP		21 OCT. 2024		936.24	
COPIE				Fait le	
AM	RP				

# DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



*free*  
mobile

**OPÉRATEUR :** Free Mobile  
**CODE SITE :** 38431\_003\_01  
**ADRESSE DU SITE :** Chemin de pré barau  
**COMMUNE :** 38330 SAINT-NAZAIRE LES EYMES  
**DATE :** 16/10/2024

## | RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

<b>OPÉRATEUR :</b>	FREE MOBILE
<b>COMMUNE :</b>	SAINT-NAZAIRE LES EYMES
<b>NOM DU SITE :</b>	PRE BARAU_38330
<b>CODE SITE :</b>	38431_003_01
<b>ADRESSE :</b>	Chemin de pré barau - 38330 SAINT-NAZAIRE LES EYMES
<b>TYPE DE SUPPORT :</b>	Pylône autostable
<b>PROJET DE :</b>	Modification substantielle d'une antenne-relais existante
<b>COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :</b>	X = 875434.14, Y = 2033829.75 Longitude : 5.845408, Latitude : 45.249671

## | CONTACT FREE MOBILE

<b>NOM :</b>	Luka GISBERT Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
<b>E-MAIL :</b>	lgisbert@free-mobile.fr
<b>ADRESSE :</b>	Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

## SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet .....	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations .....	4
3. Calendrier indicatif du projet .....	7
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation .....	7
5. Plan de situation à l'échelle .....	8
6. Plan de cadastre .....	9
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après .....	10
8. Déclaration ANFR .....	13
9. Plans du projet .....	14
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité .....	19
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat .....	19
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé .....	20
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence .....	21



130292004L60000110312

## **1. Synthèse et motivation du projet**

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, **Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.**

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi.

Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

## **2. Descriptif détaillé du projet et des installations**

### **Descriptif du projet**

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, Free Mobile projette l'installation d'une antenne-relais émettant sur les bandes de fréquences 700/900/1800/2100/2600 et 3500 MHz pour contribuer à la couverture de SAINT-NAZAIRE LES EYMES (38330)

### **Caractéristiques d'ingénierie**

<b>Nombre d'antennes</b>	<b>Existantes : 0</b>	<b>À ajouter : 6</b>	<b>À modifier : 0</b>
<b>Type</b>		Panneaux	
<b>Technologies</b>		3G / 4G / 5G	
<b>Azimuts (S1/S2/S3)</b>		0° 120° 240°	

### **Antennes**

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF <sup>(1)</sup>	HBA <sup>(2)</sup> / sol	HBA NGF	HMA <sup>(3)</sup> / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
0°	<b>4G</b> 700 MHz	27m	324m	19.9 m	316,9m	21,30m	318,30m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	27m	324m	19.9 m	316,9m	21,30m	318,30m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	27m	324m	19.9 m	316,9m	21,30m	318,30m	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	27m	324m	19.9 m	316,9m	21,30m	318,30m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	27m	324m	19.9 m	316,9m	21,30m	318,30m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	27m	324m	19.9 m	316,9m	21,30m	318,30m	33	30.85	4°
	<b>5G</b> 3500 MHz	27m	324m	23m	320m	23,50m	320,5m	47.6	45.4	6° (4)
120°	<b>4G</b> 700 MHz	27m	324m	19.9 m	316,9m	21,30m	318,30m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	27m	324m	19.9 m	316,9m	21,30m	318,30m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	27m	324m	19.9 m	316,9m	21,30m	318,30m	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	27m	324m	19.9 m	316,9m	21,30m	318,30m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	27m	324m	19.9 m	316,9m	21,30m	318,30m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	27m	324m	19.9 m	316,9m	21,30m	318,30m	33	30.85	4°
	<b>5G</b> 3500 MHz	27m	324m	23m	320m	23,50m	320,5m	47.6	45.4	6° (4)
240°	<b>4G</b> 700 MHz	27m	324m	19.9 m	316,9m	21,30m	318,30m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	27m	324m	19.9 m	316,9m	21,30m	318,30m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	27m	324m	19.9 m	316,9m	21,30m	318,30m	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	27m	324m	19.9 m	316,9m	21,30m	318,30m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	27m	324m	19.9 m	316,9m	21,30m	318,30m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	27m	324m	19.9 m	316,9m	21,30m	318,30m	33	30.85	4°
	<b>5G</b> 3500 MHz	27m	324m	23m	320m	23,50m	320,5m	47.6	45.4	6° (4)

<sup>(1)</sup>NGF = nivellement général de la France

<sup>(2)</sup>HBA = hauteur bas d'antenne

<sup>(3)</sup>HMA = hauteur milieu d'antenne



130292004L600001104.12

<sup>(4)</sup> sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

**Azimut** : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

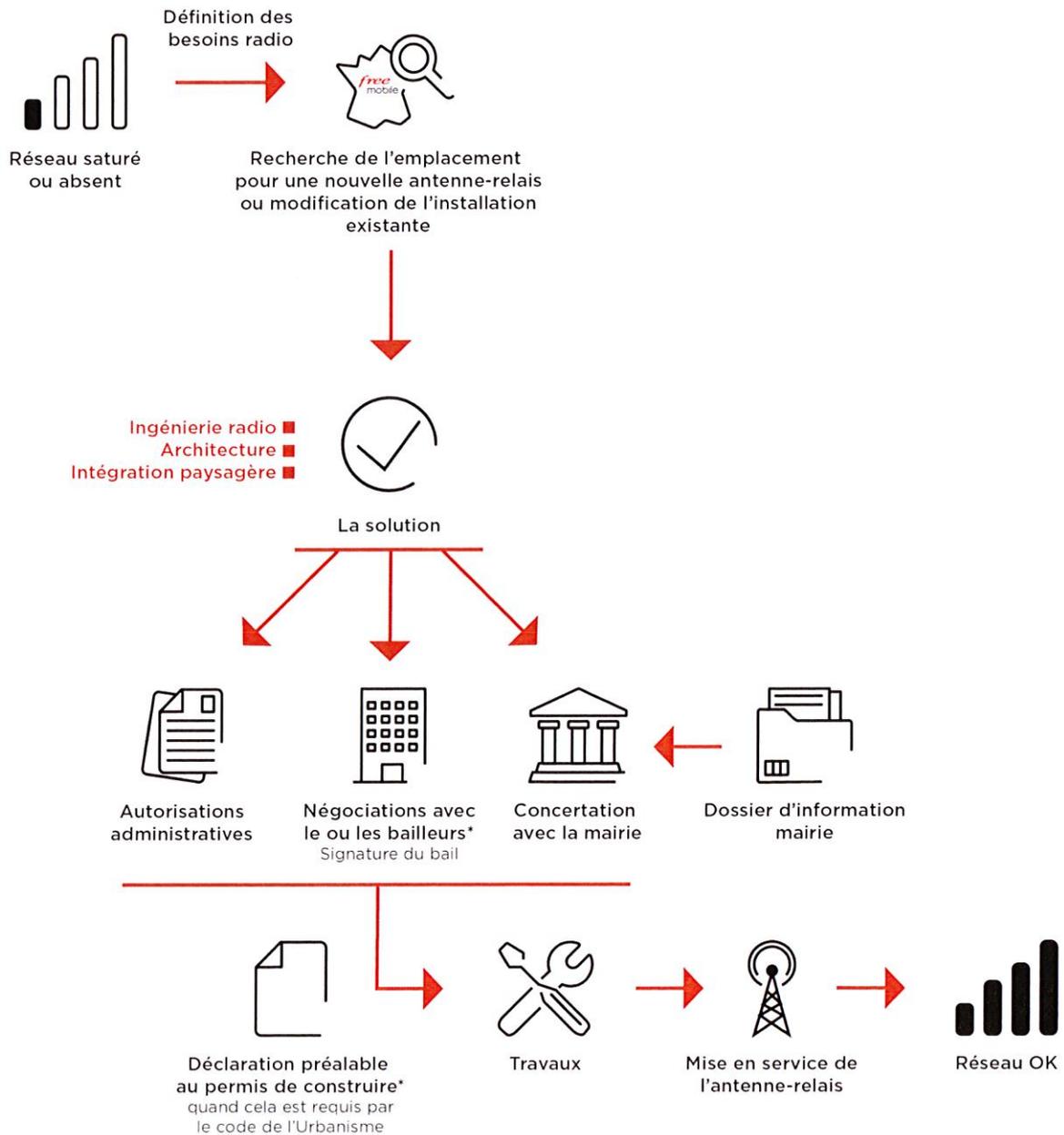
**PIRE** (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

**PAR** (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

## Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



\*Si nécessaire

### **3. Calendrier indicatif du projet**

Remise du dossier d'Information (TO)	Octobre 2024
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Novembre 2024
Début des travaux (prévisionnel)	Février 2025
Mise en service (prévisionnel)	Novembre 2025

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

### **4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation**

#### **Adresse**

Chemin de pré barau  
38330 SAINT-NAZAIRE LES EYMES

#### **Coordonnées**

##### **Lambert II étendu**

X = 875434.14  
Y = 2033829.75

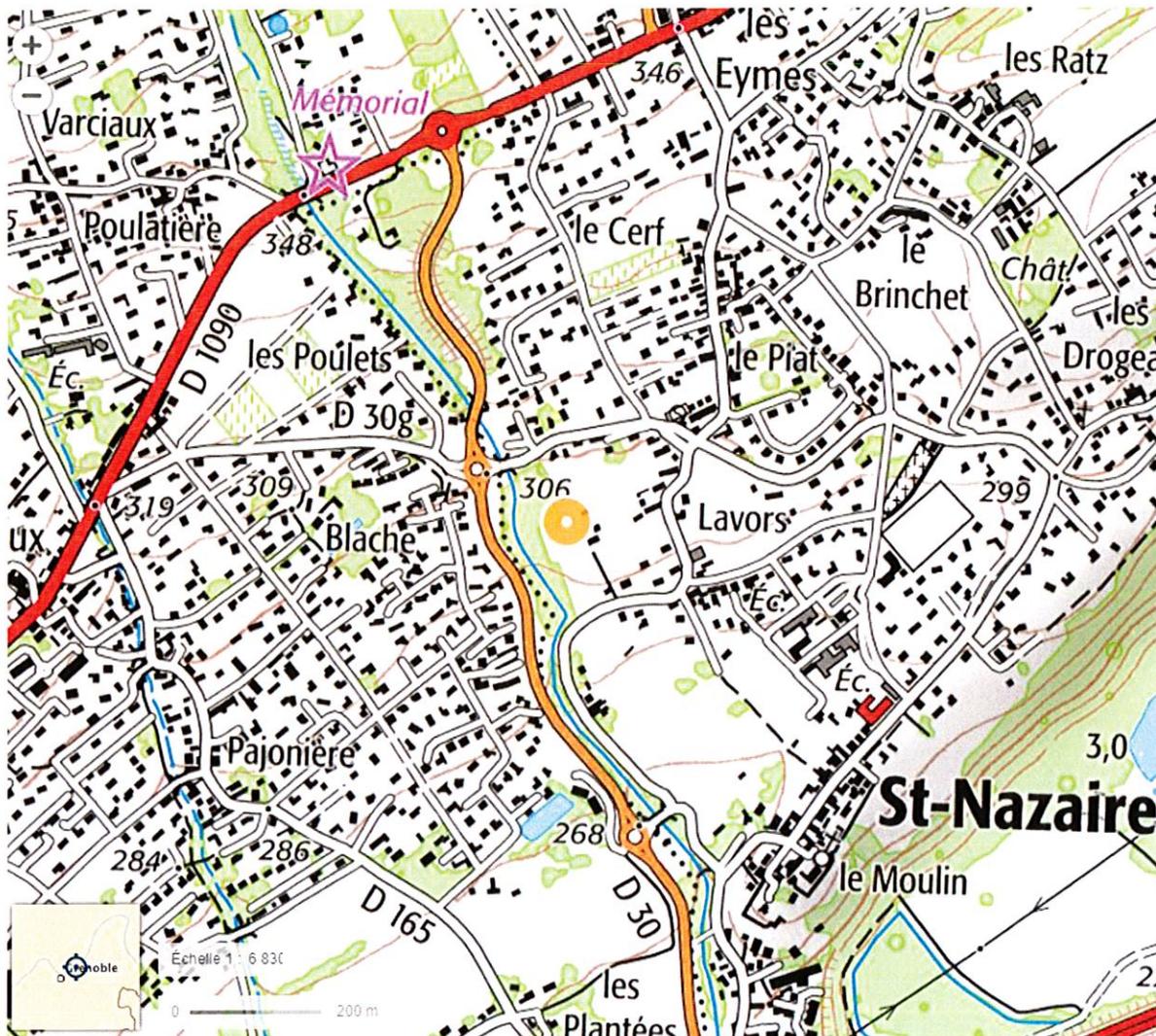
##### **WGS 84**

Longitude : 5.845408  
Latitude : 45.249671



## 5. Plan de situation à l'échelle

### Localisation de l'installation



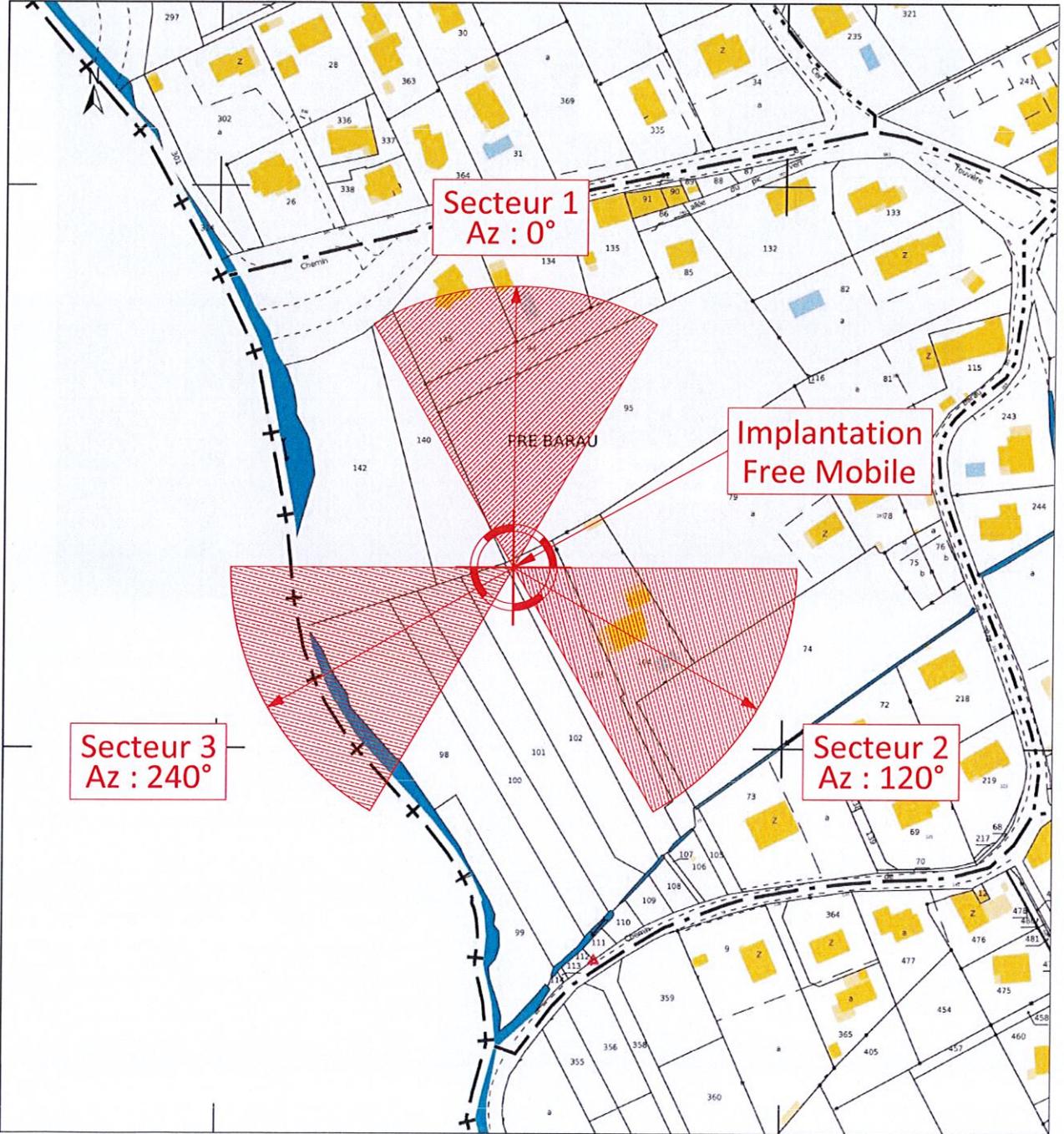
**Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné**

SANS OBJET

6. Plan de cadastre



Section : A1  
 Parcelle : 103  
 NGF : 297m

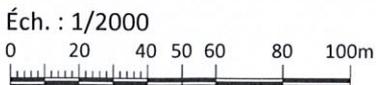


Secteur 3  
 Az : 240°

Secteur 1  
 Az : 0°

Implantation  
 Free Mobile

Secteur 2  
 Az : 120°

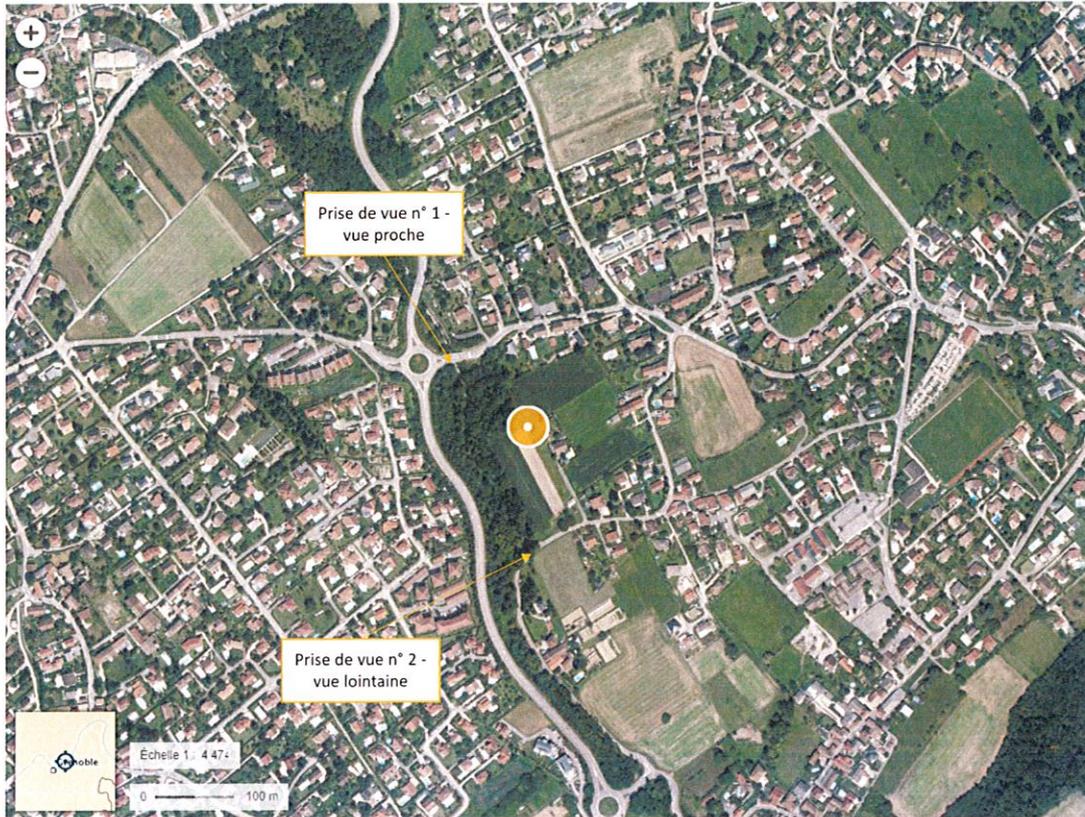


130292004L60000110612

N° FOLIO : 01	PRE BARAU_38330	ID : 38431_003_01
	chemin de pré barau	INDICE : F
	38330 SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES	
	CADASTRE	
DOSSIER : DIM	FICHER : 38431_003_01_DIM	11/10/2024

## 7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

### Prises de vue



Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



130292004L60000110712

Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



## 8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17\* de l'ANFR ?

oui  non

\* Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.

2. Existence d'un périmètre de sécurité\*\* balisé accessible au public

oui  non

\*\* Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui  non

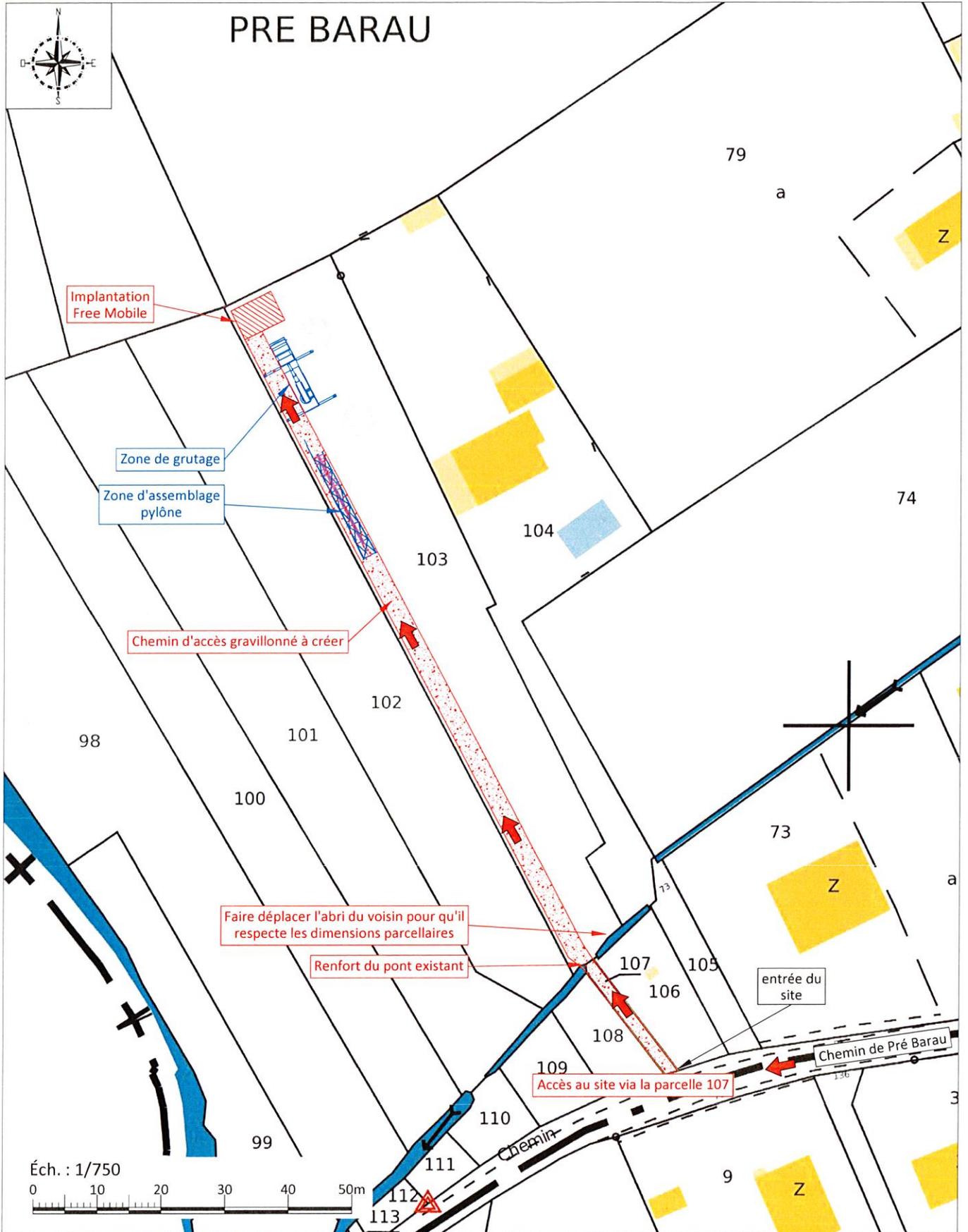
4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui  non



130292004L60000110812

9. Plans du projet



N° FOLIO : 02	PRE BARAU_38330	ID : 38431_003_01
	chemin de pré barau	INDICE : F
	38330 SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES	
	PLAN DE MASSE	
DOSSIER : DIM	FICHER : 38431_003_01_DIM	11/10/2024



Parcelle AI 140

Parcelle AI 95

Limite de parcelle

Arbre

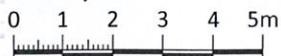
Limite de parcelle

Parcelle AI 102

Parcelle AI 103

NGF  
297m  
±0.00

Ech: 1/150



130292004L60000110912

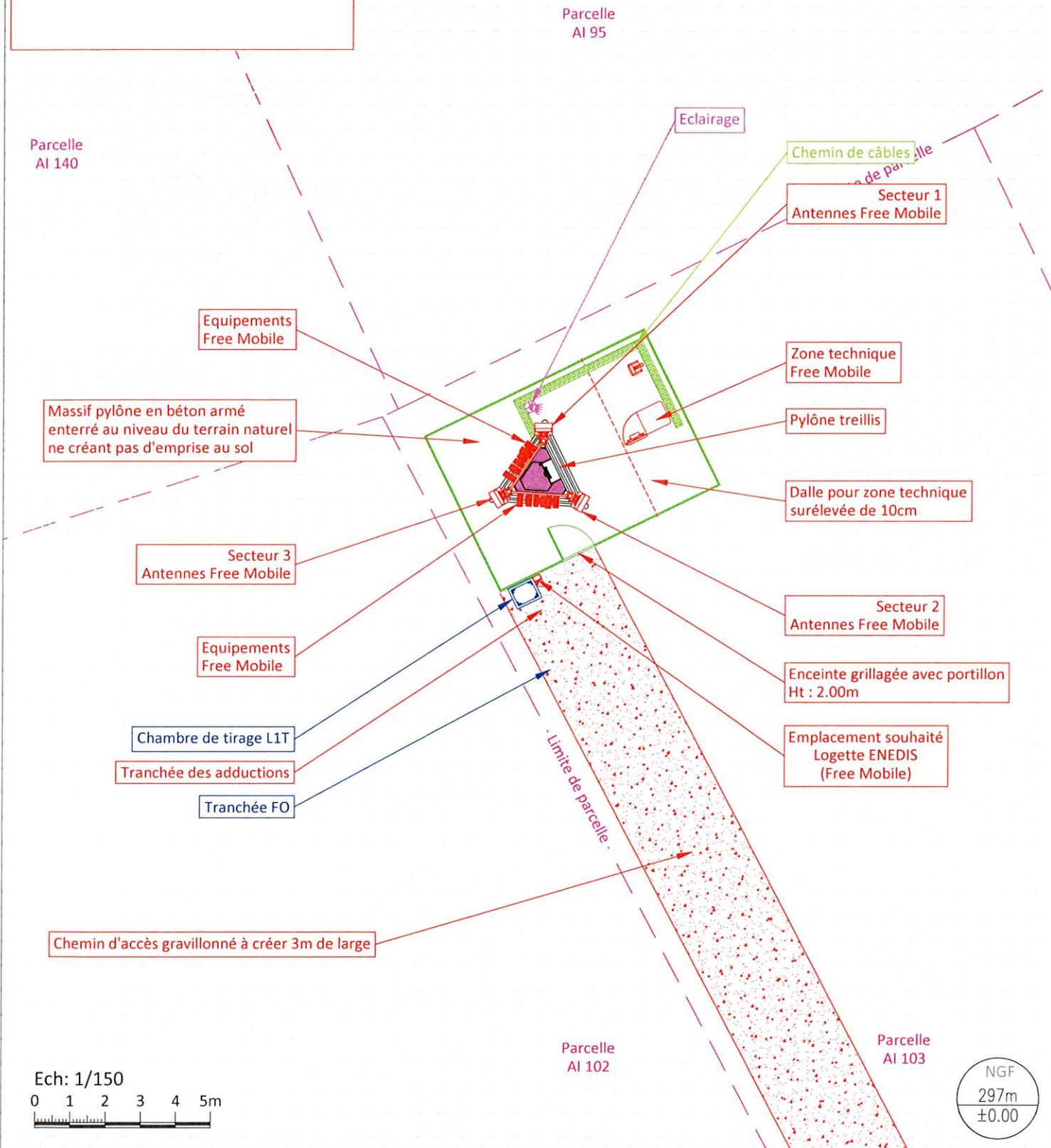
N° FOLIO : 04	PRE BARAU_38330	ID : 38431_003_01
<b>free mobile</b>	chemin de pré barau	INDICE : F
	38330 SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES	<b>free mobile</b>
PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT		
DOSSIER : DIM	FICHER : 38431_003_01_DIM	11/10/2024



ANTENNES Ht : 2.80m				ANTENNES Ht : 1.00m	
SECTEUR	AZIMUT	HBA	HMA	HBA	HMA
1	0°	19.90m	21.30m	23.00m	23.50m
2	120°	19.90m	21.30m	23.00m	23.50m
3	240°	19.90m	21.30m	23.00m	23.50m

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pylône + aériens peints RAL 7003



N° FOLIO : 05	PRE BARAU_38330	ID : 38431_003_01
	chemin de pré barau	INDICE : F
	38330 SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES	
	PLAN D'IMPLANTATION PROJET	
DOSSIER : DIM	FICHER : 38431_003_01_DIM	11/10/2024

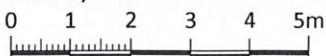
free



----- limite de parcelle

297m NGF  
Sol 0.00m

Ech: 1/125



130292004L60000111012

N° FOLIO : 06	PRE BARAU_38330	ID : 38431_003_01
<b>free mobile</b>	chemin de pré barau	INDICE : F
	38330 SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES	<b>free mobile</b>
PLAN D'ELEVATION EXISTANT NORD-EST		
DOSSIER : DIM	FICHER : 38431_003_01_DIM	11/10/2024

ANTENNES Ht : 2.80m				ANTENNES Ht : 1.00m	
SECTEUR	AZIMUT	HBA	HMA	HBA	HMA
1	0°	19.90m	21.30m	23.00m	23.50m
2	120°	19.90m	21.30m	23.00m	23.50m
3	240°	19.90m	21.30m	23.00m	23.50m

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pylône + aériens peints RAL 7003

—	324.00m NGF
—	Paratonnerre 27.00m
—	321.00m NGF
—	Pylône 24.00m
—	320.50m NGF
—	HMA 23.50m
—	320.00m NGF
—	HBA 23.00m
—	318.30m NGF
—	HMA 21.30m
—	316.90m NGF
—	HBA 19.90m

Secteur 2  
Antennes Free Mobile

Secteur 1  
Antennes Free Mobile

Secteur 3  
Antennes Free Mobile

Equipements  
Free Mobile

Pylône treillis

Enceinte grillagée avec portillon  
Ht : 2.00m

Dalle pour zone technique  
surélevée de 10cm

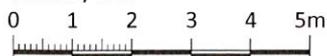
Massif pylône en béton armé  
enterré au niveau du terrain naturel  
ne créant pas d'emprise au sol

Zone technique  
Free Mobile

297m NGF  
Sol 0.00m

----- Limite de parcelle

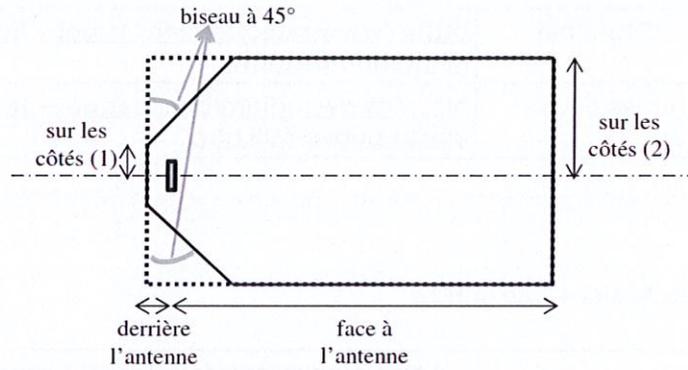
Ech: 1/125



N° FOLIO : 07	PRE BARAU_38330	ID : 38431_003_01
<b>free mobile</b>	chemin de pré barau	INDICE : F
	38330 SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES	<b>free mobile</b>
	PLAN D'ELEVATION PROJET NORD-EST	
DOSSIER : DIM	FICHER : 38431_003_01_DIM	11/10/2024

## 10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :

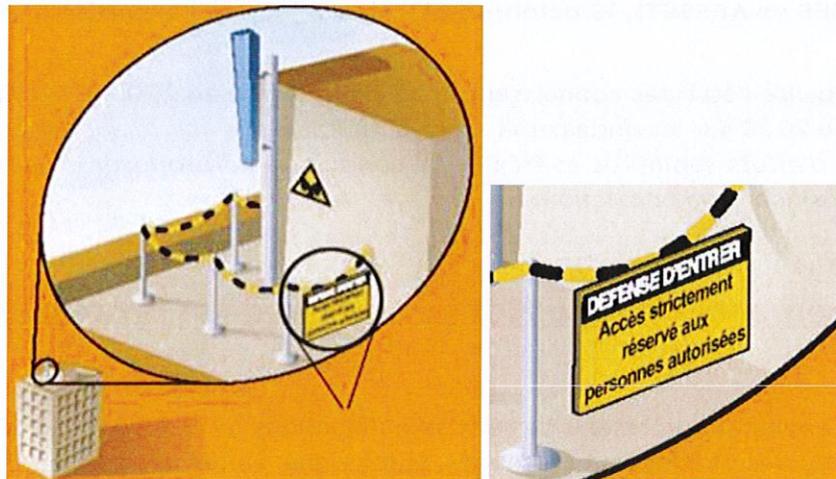


Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse  
Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



## 11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

### Sites Internet

Site gouvernemental	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr">www.radiofrquences.gouv.fr</a>
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	<a href="http://www.anfr.fr">www.anfr.fr</a> <a href="http://www.cartoradio.fr">www.cartoradio.fr</a> <a href="https://5g.anfr.fr/">https://5g.anfr.fr/</a>
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	<a href="http://www.arcep.fr">www.arcep.fr</a>



## Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental [www.radiofrquences.gouv.fr](http://www.radiofrquences.gouv.fr)

Antennes relais de téléphonie mobile	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html">http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html</a>
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html">http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html</a>

## Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf</a>
Présentation de la 5G	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf</a>
Vidéos pédagogiques sur les ondes	<a href="https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie">https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie</a>

## Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

### Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que «*cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population*»

## 12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

**Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants** en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

**Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses** (Agence nationale

de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

*Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)*

	<b>700 MHz</b>	<b>800 MHz</b>	<b>900 MHz</b>	<b>1,8 GHz</b>	<b>2,1 GHz</b>	<b>2,6 GHz</b>	<b>3,5 GHz</b>
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

**Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.**

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

### **13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence**

**Free Mobile met en œuvre** depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

**Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans.** L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.



130292004L6000111212

